

Avis de constitution

SOCIETE « SHEKINA ALLIANCE » en abrégé « SALL »

Siège ANGRE CARREFOUR PETRO-IVOIRE, Lot 29,
Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SHEKINA ALLIANCE » en abrégé «
SALL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'étranger :

-TRANSPORT ROUTIER PUBLIC
-TRANSPORT DE PERSONNES ET DE BIENS DE
TOUT GENRE
-COMMERCE GENERAL ET ACTIVITES DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ANGRE CARREFOUR PETRO-IVOIRE, Lot 29,
Ilot 11

Dirigeant(s) M KLUSTE KODJOVOVI SENA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10105 du 07/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°60289/GTCA/RC/2024 du 07/10/2024

